

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le Mardi 24 Septembre à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'Association des Maires s'est réuni à l'IFCE à Saumur.

Etaient présents :

M. DAVY, M. LHEMANNE représentant M. GOULET, M. DENIS, Mme MARQUET, M. CESBRON, Mme SOURISSEAU, M. QUESNEL, M. SAMSON, M. TESTARD, M. TOURON.

Etaient excusés :

Mme MOREAU représentante de M. BECHU, M. CHALOPIN, Mme DUPONT, M. BEGUIER, Mme PINEAU, M. ALGOET, M. BERARDI, Mme CATIN, M. DEMOIS, M. FULNEAU, M. GAULTIER, M. LAFFINEUR, M. ROISNE, M. SEGUIN, M. SOTTY.

Assistait également :

M. POUTIER, Directeur de l'Association

Date et lieu de l'AG 2020

En cette année de renouvellement des équipes municipales, une organisation spéciale sera mise en place par l'Association : opération « Universités des Maires » financée par Mairie 2000 avec notamment la participation des services de l'AMF et des partenaires de Mairie 2000 au sein d'ateliers, espace d'exposition pour les partenaires de notre association, stand photo pour recueillir le portrait des nouveaux maires, tenue d'une assemblée générale au cours de laquelle seront annoncés les résultats de l'élection des membres du nouveau conseil d'administration et du Bureau de l'Association, remise de médailles...etc

Pour cette organisation, des espaces multiples au sein d'un même bâtiment sont nécessaires. Comme cela a déjà été le cas en 2014, le conseil d'administration décide de retenir la partie

accueil et réunion du Parc des Expositions d'Angers et choisit, parmi les dates de disponibilité proposées, celle du **vendredi 26 juin 2020**.

Congrès des Maires de France

Il se tiendra à Paris du **19 au 21 novembre 2019** sur le thème « Les maires, au cœur de la République ». Le pré-programme de cette manifestation est communiqué aux membres du conseil d'administration qui valident également les animations qui seront proposées aux élus de Maine et Loire présents à Paris :

- **Mardi 19 novembre à 11h00** : invitation sur le stand des notaires au Salon des Maires
- **Mardi 19 novembre à partir de 18h00** : soirée à l'hippodrome de Vincennes avec visite des installations et possibilité de parier jusqu'à 20h00 (coût cocktail + dîner : 73,00). En ce qui concerne le transport des participants, une possibilité existe de disposer de places au sein du bus de 50 places affrété par la commune de Noyant-Villages. A cette possibilité s'ajoute le recours aux transports publics : métro ligne 1 avec navette pour l'hippodrome (jusqu'à 23h), lignes de bus.
- **Mercredi 20 novembre à 19h30** : dîner au Sénat à l'invitation des sénateurs de Maine et Loire et de l'AMF49. Une somme de 10 € sera demandée par l'Association aux participants.

Organisation de réunions d'information

- PACS et Mariage avec la Chambre Interdépartementale des Notaires : pour les élus et leurs collaborateurs

- Colloque « Les nouveaux outils pour la gestion du patrimoine : **15 octobre 2019 de 9h30 à 12h30** à Angers

- Loi de transformation de la fonction publique avec le CNFPT et le CDG49 : **22 novembre de 9h45 à 16h30** à l'INSET d'Angers. A signaler qu'une demi-journée régionale d'information du CNFPT sur cette même loi se tiendra le 14 octobre à 14h00 à Carquefou.

Partenariats

- **La société SFP Collectivités**, dont le siège est à Ecoflant, apporte une expertise aux collectivités publiques en termes de stratégie financière. Elle souhaite conclure un partenariat avec l'AMF49 comprenant l'organisation de réunions d'information sur les finances publiques, la participation à l'assemblée générale des maires et un accord de référencement pour les missions d'accompagnement proposées aux communes, avec une tarification préférentielle aux adhérents de l'AMF49. En contrepartie, la société propose de verser sur 3 ans à l'AMF49 une contribution annuelle de 2 200 €.

Le conseil d'administration se déclare favorable à la conclusion d'un partenariat avec SFP Collectivités mais ne souhaite pas que l'AMF49 fasse un référencement des prestations de la

société auprès de ses adhérents, ces prestations intervenant dans un domaine d'activité concurrentiel. Le Président est chargé de demander une nouvelle rédaction de la convention dans ce sens et de la signer au nom de l'Association.

- « **Une naissance, un arbre** » : cette opération, lancée par la Région des Pays de la Loire, consiste dans l'octroi d'une aide de 15 € par naissance survenant dans une commune, cette somme devant être affectée à l'acquisition et la plantation d'un arbre. Tout en reconnaissant l'intérêt que présente cette opération en termes d'environnement, le conseil d'administration souligne la difficulté qu'il y a parfois à trouver un emplacement adéquat pour planter ces arbres de manière viable. Un participant propose de relier cette opération avec la Charte de Bon Voisinage relative aux rapports agriculteurs-riverains, la séparation des propriétés pouvant se faire avec des plantations.

En ce qui concerne le partenariat avec l'AMF49 souhaité par la Région sur ce dossier, le conseil accepte que l'Association se fasse le relais de l'opération « Une naissance, un arbre » auprès des communes de son territoire. Par contre, les dispositions du projet de convention proposé relatives à une mission d'instruction des demandes n'apparaît pas envisageable au regard des moyens humains et matériels que cela suppose. Le Président est chargé de faire une réponse à la Région dans ce sens.

- **Charte de bon voisinage relative à la protection des cultures et à l'utilisation des produits phytosanitaires** : dans le sillage de la loi EGALIM, une initiative s'est fait jour pour l'élaboration d'une charte de bon voisinage concernant les relations agriculteurs-riverains, devant être opérationnelle au 1^{er} Janvier 2020. Une première réunion s'est tenue à la chambre d'agriculture le 20 septembre 2019. Parallèlement, au niveau régional, une rencontre a eu lieu le 25 septembre 2019 pour définir une trame commune pour les chartes départementales des Pays de la Loire.

Certains membres du conseil expriment le souhait de l'élaboration d'une charte de bon voisinage plus globale, à l'exemple de ce qui a été fait par l'agglo de Saumur.

Cependant, dans un premier temps, le conseil d'administration considère que, face à la méconnaissance par l'opinion publique des techniques employées pour les traitements et des règles d'utilisation existantes, les agriculteurs, qui sont la vie des communes, doivent être défendus et l'AMF49 doit pleinement s'associer à cette démarche en signant la Charte de bonnes pratiques. Une signature pourrait être organisée à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration du mois de décembre 2019.

Est également signalée la conférence/débat sur le thème « Les mutations agricoles et leurs conséquences », organisée par l'Association des Anciens Maires et Adjoints de l'Anjou, en partenariat avec l'AMF49, le 28 novembre prochain en matinée, au Plessis-Macé.

Documents d'urbanisme

Un membre du conseil d'administration exprime le souhait que l'AMF49 se penche sur les modalités d'action envisageables pour combattre la pression faite actuellement par les services de l'Etat, et notamment l'ARS, afin d'imposer des prescriptions obligatoires dans les documents d'urbanisme, là où il n'y avait que des avis consultatifs.

Représentations

- Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale : la version définitive de ce Schéma sera signée par les différents partenaires **le 27 septembre prochain** à 9h30. La CAF de Maine et Loire, porteuse de ce projet, a souhaité que l'AMF49 soit signataire de ce document. Le conseil d'administration autorise le Président à représenter l'Association à cette séance de signature.

- Rencontres du Réseau Local Anjou : la 8^{ème} édition de cette manifestation se tiendra **le 2 octobre prochain** à Terra Botanica. L'Association, membre fondateur de ce Réseau, est sollicitée pour une conclusion des débats. M. Adrien DENIS, maire de Noyant-Villages, accepte d'assurer cette représentation.

Evolution de carrière de Guy POUTIER, Directeur

Guy POUTIER, Directeur de l'AMF49 depuis 1992, envisage un départ en retraite prochain. Il envisage cette possibilité au 1^{er} Avril 2020 mais propose au conseil d'administration de le reconduire dans ses fonctions, aux mêmes conditions de responsabilités et de rémunération, à compter de cette même date, en souscrivant un Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 18 mois.

Cette possibilité est expressément prévue par le Code du Travail et peut être mise en œuvre dès la date de validation des droits à retraite et sans limitation des rémunérations perçues, dans la mesure où l'intéressé justifie des conditions d'âge ou de durée d'assurance ouvrant droit à une pension de retraite du régime général à taux plein, ce qui est le cas ici.

Cette prolongation permettrait d'assurer une transition dans la fonction de directeur, dans une période de renouvellement des équipes municipales, où beaucoup de projets doivent être mis en œuvre (publications, formation des nouveaux élus...) et ce, sans aucun surcoût financier pour le budget de l'Association.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, charge le Président d'instruire ce dossier de manière plus approfondie, afin de formaliser, à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration, une nouvelle proposition prenant en considération les intérêts de l'employeur et du salarié.

Informations diverses

- Lettre Fil d'Infos n°4

-Réponse CNAF sur la demande de report au 1^{er} Janvier de l'augmentation des participations des familles en crèche.

Courriers reçus

Le conseil d'administration prend connaissance des courriers suivants reçus par l'Association :

- vœu UDCCAS et Mairie de Trélazé sur le « reste à vivre minimum »
- lettre Doué en Anjou sur une évolution des pratiques liées à l'archéologie préventive
- échange de courriers avec La Séguinière concernant la rupture d'égalité que représente le maintien des dotations pour les communes nouvelles
- lettre de Saumur concernant le financement de la formation des jeunes en apprentissage : l'AMF sera saisie de cette lettre afin d'être en mesure d'intervenir auprès des pouvoirs publics.

Prochaine réunion du conseil d'administration

Elle est prévue le **9 décembre 2019 à 14h00** à Angers, cette date annulant et remplaçant celle du 2 décembre à 14h30, fixée précédemment.

Le Président
Jean-Luc DAVY

